

**COMMUNE DE MORVILLE-EN-BEAUCE**  
**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 17 AVRIL 2023**

---

Le dix-sept avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MORVILLE EN BEAUCE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. JEANNE Georges, Maire.

Etaient présents : M. JEANNE Georges, Maire – Mme CASABIANCA BEAUDET Benjamine, 1<sup>ère</sup> adjointe, M. SABOURIN Dominique – M. MERCIER Antoine – M. JEAN Frédéric – M. DAGUET Jean-François – M. JAROSSAY Fabrice

Absents excusés : M. CANTA Maël

Secrétaire de séance : M. SABOURIN Dominique

Date de la convocation : 7 avril 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 8 - Présents : 7 - Votants : 7

Le dernier compte-rendu est lu et adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour à savoir la désignation d'un délégué suppléant au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes du Pithiverais (CLECT). L'assemblée est d'accord, ce point est donc ajouté.

#### **I – AVIS SUR L'ÉTUDE DU PARC ÉOLIEN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société Energie Eolienne Solidaire, développeur, constructeur et exploitant de parcs d'énergies renouvelables, demande l'avis du conseil pour l'étude d'un projet du parc éolien sur la commune de MORVILLE EN BEAUCE.

Le Conseil demande de pouvoir se prononcer uniquement sur l'étude et non sur l'ensemble du projet. Une réunion publique sera organisée auprès de la population.

Un courrier va être adressé à la société Energie Eolienne Solidaire pour un complément d'informations.

#### **II – DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PITHIVERAIS (CLECT)**

**DB 2023-18**

Vu la démission présentée à Monsieur le Maire par Mme Aurélie MILLOUR de son mandat de 1<sup>ère</sup> Adjointe et de conseillère municipale, validée par la Sous-Préfète le 21 février 2023.

Considérant que la commune doit désigner un délégué suppléant pour siéger et représenter la commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pithiverais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- M. JEAN Frédéric, Conseiller municipal, délégué suppléant.

### III – AFFAIRES DIVERSES

☞ Il est proposé de regarder l'état des routes et de demander des devis pour procéder à la réparation de celles-ci.

☞ Concernant les travaux d'installation de la fibre, il est indiqué que les endroits de traverse des chemins communaux (route en direction de Thignonville) n'ont pas été regoudronnés. Voir avec l'entreprise concernée pour faire le nécessaire.

☞ Un sondage va être réalisé auprès des personnes âgées pour une après-midi jeux.

☞ Déplacement de Mme JOLIE, expert, le 31 mai prochain pour le mur du cimetière qui a été endommagé dans l'accident de voiture du 09/03.

☞ La mairie prévoit un spectacle en fin d'année (décembre) pour les habitants de la commune.

☞ L'entreprise Sylvestre se déplacera le 21 avril prochain concernant l'abris bus endommagé afin d'établir un devis.

☞ Un Conseil Municipal aura lieu le vendredi 9 juin à 17h pour les prochaines élections sénatoriales (désignation des conseils municipaux).

La séance est levée à 19h45.

Le Maire,  
Georges JEANNE



Le Secrétaire de séance,  
Dominique SABOURIN